

AFFAIRE N° 16 - Construction d'un Foyer des Jeunes avec gymnase sur le terrain VINSON situé rue du Général Leclerc à Saint-Denis, primitivement destiné à l'aménagement d'un parking.

MTMONDON donne lecture du rapport :

* Messieurs, La Commune a décidé l'acquisition du terrain VINSON rue du Général Leclerc à Saint-Denis, en vue d'y aménager un parking.

Par la suite le Conseil a décidé, lors de sa séance du 8 Janvier dernier, d'entreprendre les travaux d'agrandissement du Petit Marché ainsi que la construction d'un parking aérien.

Dans ces conditions, j'estime que l'aménagement d'un parking sur le terrain VINSON, à quelques centaines de mètres du Petit Marché, devient inutile et je vous propose, en conséquence, Messieurs, de construire sur ce terrain un Foyer des Jeunes avec gymnase, étant donné sa situation centrale dans un quartier très peuplé.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le Maire : Après les explications qui viennent de vous être données dans ce rapport, je vous demande de m'autoriser à créer sur le terrain Jean VINSON un Foyer des Jeunes et un gymnase.

Nous devons prendre à ce sujet une nouvelle délibération, de façon à ne pas perdre de temps et d'aller le plus vite possible devant la Commission de Contrôle des Opérations Immobilières.

La dépense correspondante sera inscrite au Budget de 1963 :

- En dépenses :

- au Chapitre 210 - "Acquisitions de terrains".

- et au Chap. 230 - "Constructions d'un Foyer des Jeunes",

et la subvention sera prise en recettes au Chapitre 105.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité./.